

Sébastien Ségur  
Secrétaire départemental du SE-Unsa 12  
à  
Monsieur le Directeur académique  
des Services de l'Education Nationale de l'Aveyron

le 10 mai 2018

Monsieur le Directeur Académique,

Nous venons de prendre connaissance des deux circulaires de la DGESCO relatives à l'organisation des 36 heures d'APC et des 18 heures d'animations pédagogiques.

Nous sommes extrêmement choqués par ces deux circulaires qui flèchent les contenus des APC et des animations pédagogiques vers les seuls enseignements du français et des mathématiques.

Le caractère injonctif de ces deux circulaires ne laisse aucun choix aux enseignants des cycles 2 et 3.

Il nous apparaît inconcevable de cantonner au seul enseignement du français (9h) et des mathématiques (9h) les animations pédagogiques des enseignants alors que leur besoin en formation est nécessairement pluriel ; cela serait totalement réducteur et contre-productif.

Au ministre qui a déclaré que "la liberté pédagogique n'était pas l'anarchisme pédagogique", le SE-Unsa a rappelé que l'efficacité ne rimait pas non plus avec l'archaïsme. Nous ne revendiquons pas la liberté pédagogique comme un acquis social mais comme une responsabilité professionnelle d'exercer des choix pédagogiques pour répondre aux besoins diversifiés des élèves.

Monsieur le Directeur Académique, nous vous demandons de proposer aux enseignants des formations de qualité, s'appuyant sur les dernières avancées de la recherche pour les accompagner le plus efficacement possible et les aider dans leur travail quotidien auprès des élèves.

Nous vous demandons de maintenir la diversité existante des formations dans le plan de formation continue.

Nous vous demandons également de préserver de la souplesse dans l'organisation des 18 heures d'animations pédagogiques.

Ainsi le SE-Unsa 12 sera très attentif à la mise en place du plan de formation continue, aux besoins des enseignants dont nous vous faisons part régulièrement et à la façon dont seront organisés les animations pédagogiques.

Il serait vraiment regrettable que les dynamiques et les énergies développées dans ce département autour des arts, de la culture, du sport, de l'ASH, de la vie scolaire, de l'innovation, du numérique, de l'accompagnement des débuts de carrière, de partenariats divers s'arrêtent brutalement.

Ce serait un très mauvais signal donné à la communauté éducative.

Quant aux APC, comme le rappelle le Ministre, c'est toujours le conseil des Maîtres qui en fixe les orientations, en cohérence avec le projet d'école, même s'il indique que les IEN "impulseront et piloteront" des ateliers/clubs lecture à l'école maternelle et élémentaire.

Nous vous demandons de faire confiance aux IEN, aux enseignants et à leur professionnalisme.

Le SE-Unsa 12 déposera une question diverse à la CAPD du 18 mai afin que vous puissiez nous apporter des réponses aux interrogations que posent ces deux circulaires signées par le Ministre.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Académique, mes salutations distinguées.

Sébastien Ségur